



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2022-06

relatif au

COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à 5 reprises pour étudier les comptes, dont deux séances en présence de M. Jean-Luc Duroux, Municipal des Finances et une séance commune avec la Municipalité, le Boursier, la Secrétaire Municipale et la Commission de gestion. Nous remercions vivement tous les intervenants pour leur disponibilité et les informations fournies.

La commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente.

1. Analyse des comptes et situation financière

Alors que le budget 2021 prévoyait un résultat de **CHF 46'250.--**, le résultat 2021, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 52'367.84**

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserves et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 48'302'638 alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 42'119'399

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 6'183'239 (CHF 2'477'900 au budget), cette marge doit être considérée comme moyenne selon les critères communaux en vigueur.

		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Différence			
					s/comptes 2020		s/budget 2021	
					en CHF	en %	en CHF	en %
1.	Recettes réelles							
1.1	Revenus par nature (4)	49 747 820	47 124 550	50 340 103				
1.2	Déduction gains comptables sur immeubles (EF 200.4242.10)	0		0				
1.3	Déduction prélèvements sur réserves (48)	-1 081 301	-1 018 550	-1 134 654				
1.4	Déduction imputations internes (49)	-810 247	-898 700	-902 811				
		47 856 272	45 207 300	48 302 638	446 366	0,93%	3 095 338	6,85%
2.	Dépenses réelles							
2.1	Charges par nature (3)	49 743 812	47 178 300	50 287 735				
2.2	Déduction amortissements (33)	-6 424 555	-3 669 900	-3 429 274				
2.3	Ajout amortissement créances (3301)	339 526	450 000	304 920				
2.4	Déduction attribution aux fonds de réserve (38)	-2 384 708	-330 300	-4 141 171				
2.5	Déduction imputations internes (39)	-810 247	-898 700	-902 811				
		40 463 828	42 729 400	42 119 399	1 655 571	4,09%	-610 001	-1,43%
3	Marge d'autofinancement (1-2)	7 392 444	2 477 900	6 183 239				

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2021

- Les revenus ont augmenté de **CHF 3'095'338**, soit 6.85% en comparaison du budget
- Les charges ont diminué de **CHF 610'001**, soit -1.43% en comparaison du budget

Le résultat comptable 2021 nous montre une amélioration effective de **CHF 3'705'339** par rapport au budget 2021.

Les principaux **écarts** entre les comptes et le budget 2021 sont présentés ci-après :

Principales augmentations de revenus :

- 210. Les rentrées fiscales sont supérieures au budget (+3.64%) CHF 807'321
les principales augmentations sont sur les droits de mutation ainsi que l'impôt sur la fortune, tandis que l'impôt sur le revenu est en léger recul.
- 227.4520.10 Fonds de péréquation, solde de l'année précédente CHF 1'328'010
- 312.4242.00 Gains comptables parcelle BCVs CHF 683'261
- 350.4361.00 Remboursement de traitements (serv. Bâtiments) CHF 102'510
- 720.4515.00 Prévoyance sociale cantonale – solde année précédente CHF 356'460
- 810.4341.00 Taxes de raccordement CHF 181'817

Principales diminutions de revenus :

200.4242.00 Gains comptables sur immeubles	CHF 198'000
369.4272.00 Recettes parking Novasalles	CHF 126'997
431.4272.00 Taxes de stationnement	CHF 197'060

Principales diminutions de charges :

- 180.3517.81 Bus communal infrastructures CHF 123'230
- 501.3011.00 Traitement de l'éducateur scolaire (engagé en 2022) CHF 110'000

Principales augmentations de charges :

180.3517.83 Bus Agglomération	CHF 331'351
312.3290.00 Part aux gains parcelle BCVs	CHF 388'535
502.3011.00 Traitements bâtiments scolaire	CHF 145'066
502.3141.00 Entretien courant des bâtiments	CHF 182'765

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2021 se montent à CHF 5'799'358 en diminution de CHF 71'658 par rapport à 2020. Il n'y a pas eu de nouveaux bénéficiaires de cautionnements durant l'exercice sous revue.

Le plafond d'endettement et cautionnement décidé par le Conseil en début de législature 2021-2026 s'élève à 135 millions.

La Municipalité nous a communiqué que l'AREA a son propre plafond d'endettement de 60 millions et que cela n'a pas d'effet sur le plafond d'endettement des communes.

2. Examen détaillé des comptes

La CoFin a procédé à un examen détaillé des comptes de charges et revenus ainsi que du bilan en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant la justification de ceux-ci.

171.3141.00 Entretien courant des bâtiments (places de sport)

Le solde est négatif en raison de la suppression de la provision pour la fermeture de la buvette des Glariers, travaux abandonnés.

180.3517.83 Bus agglomération

Ce poste est en constante augmentation et la Municipalité n'a pas de maîtrise sur celui-ci. Néanmoins, une demande de rapport a été sollicitée auprès des TPC sur les 5 premières années d'exploitation ainsi qu'une enquête de satisfaction Mobichablais.

357.3124.00 Chauffage Hôtel de Ville

Ce poste contient une provision pour les frais de chauffage de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Hôtel de Ville (Maison Chevron). Au vu de l'évolution des coûts énergétiques il nous paraît pertinent que la commune puisse procéder au décompte des consommations énergétiques dans des délais raisonnables.

361.3141.10 Travaux d'amélioration ancienne maison de Ville

Suppression de la provision, en raison de l'abandon des travaux du carnotzet

502.3011.00 Traitements bâtiments scolaires

L'augmentation est due à d'une part le grand nombre d'heures effectuées par les auxiliaires afin de désinfecter les classes et de l'imputation mise à jour du personnel de conciergerie. Dès lors, on peut s'attendre à une baisse sur 2022.

711.3525.20 ARASPE-LAJE

La participation de notre commune à l'ARASPE-LAJE est inférieure au budget. Cependant, après discussion avec la Municipale responsable Mme Maude Allora, il ressort que l'ARASPE a reçu en 2021 plus d'aide Covid de la Confédération et du Canton. Notons que les heures consommées ont augmentés.

9258.000 Passifs transitoires

La CoFin constate que des frais d'entretien ou de remplacement de matériel n'ont pas été réalisés en 2021 et ont été portés en provision en passifs transitoires, il s'agit de :

323.3115.00 Tracteur provision	CHF 416'000
--------------------------------	-------------

440.3145.00 Espace verts-provision Parc St-Pierre	CHF 35'000
501.3112.00 Mobilier scolaire – provision machine combiné atelier DDM	CHF 4'500
661.3141.00 PC Glariers – provision douches	CHF 21'000
152.3114.00 Manifestation – provision armoire Chevron	CHF 20'000
450.3141.00 Déchetterie – provision solde toiture bennes	CHF 150'000
440.3114.00 Espace verts-provision désherbeuse vapeur	CHF 35'000
311.3141.00 Bouleaux – provision travaux mise en conformité électricité	CHF 20'000
360.3141.10 Abattoirs – provision pour travaux	CHF 7'000
365.3141.00 Edicules – provision pour travaux urgents	CHF 30'000
501.3112.00 Mobilier - provision pour achat tableaux inter-actifs	CHF 30'000
171.3141.00 Places sports – provision travaux Glariers	CHF 30'000

La CoFin examinera, l'an prochain, si les montants mis en provisions dans le cadre des comptes 2021 ont été utilisés en 2022, respectivement si les travaux qui ont été reportés en 2021 ont été réalisés au cours de l'année 2022.

3. Amendement CoFin budget 2021

La CoFin avait déposé un amendement (compte 323.3115.00) concernant l'achat d'un tracteur forestier budgeté par la Municipalité à CHF 528'000.—et ramené par la CoFin à CHF 428'000.—pour tenir compte de la reprise et de l'effet mise en concurrence.

Ce tracteur n'a pas été acheté en 2021 et a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de CHF 416'000, à suivre.

4. Amortissements complémentaires et attributions aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2021, la Municipalité a proposé plusieurs attributions à des fonds de réserve, il s'agit notamment de (voir également le détail en page 100 du rapport de gestion).

Amortissements supplémentaires :

Patrimoine administratif	CHF 142'561
--------------------------	-------------

Attributions aux fonds de réserves :

Fonds réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires	CHF 268'120
Fonds pour la transition énergétique	CHF 1'000'000
Réserve spéciale pour la rénovation du patrimoine communal	CHF 1'000'000
Fonds pour le soutien aux activités économiques locales	CHF 500'000
Fonds salles publiques aiglonnes (sport, culture et animation)	CHF 700'000

Total	<u>CHF 3'610'681</u>
-------	----------------------

5. Association intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes des associations intercommunales dont Aigle est partenaire ainsi que des rapports des organes de contrôle. Il s'agit de :

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)
- Association du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont
- Association Police du Chablais vaudois
- Association intercommunale ORPC district d'Aigle
- ARASAPÉ

Les participations communales d'Aigle ont été vérifiées avec les comptes communaux.

La commission a demandé l'accès aux comptes de la piscine et de l'association du château d'Aigle. Ceux-ci n'ont pas pu être transmis à la CoFin.

6. Contrôle des comptes 2021

Le contrôle des comptes 2021 de la commune d'Aigle a été réalisé par la fiduciaire Intermandat à Lausanne. Le résultat de l'audit des comptes annuels est reproduit ci-dessous, à savoir :

- La comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- La justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées

7. Conclusions

La Cofin accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2021 tels que présentés, avec l'attribution aux réserves et les amortissements complémentaires, supplémentaires et exceptionnels proposés.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2021

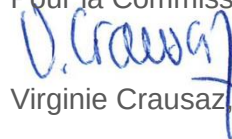
Où le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Approuvé 6 : , Refusé : 0, Abstention : 1, Bulletin blanc : 0
Votation : Accepté à la majorité

Aigle, le 2 juin 2022